

# L'ORAL EN ARTS PLASTIQUES.

## 1. L'ORAL DU DEBUT D'HEURE DE COURS :

Cet oral sur un temps très court ( max 5'), a pour but de vérifier et de consolider les connaissances de l'élève en rapport avec le sujet (séquence) en cours de réalisation, elle prend aussi en compte la fluidité de la parole, le vocabulaire, le ton, la posture (attitude).

Les élèves sont interrogés à tour de rôle sur le temps du trimestre. L'évaluation porte sur un total de 5 points qui compteront pour la moyenne trimestrielle. C'est une évaluation dont le but est aussi la valorisation de l'élève.

## 2. L'ORAL INDIVIDUEL OU EN GROUPE D'UN RENDU DE SEQUENCE :

C'est un oral d'entraînement et de valorisation de l'élève à partir du rendu de séquence qu'il doit présenter au groupe classe.

L'évaluation ne porte pas directement sur le travail plastique (même si c'est un point très important car il est le support de l'oral de l'élève).

Les compétences évaluées sont les acquis du vocabulaire (1) des Arts plastiques, de la posture (2), du ton (3), de la fluidité de la parole (4) ainsi que de la capacité de l'élève d'argumenter et de répondre (5) aux questions posées par les élèves après le 1<sup>er</sup> temps de présentation du travail.

Cet oral est évalué sur 10pts. Chacun des items cités précédemment étant évalué sur 2pts.

Compétence travaillée : *Participer à une verbalisation, écouter et accepter les avis divers et conseils donnés.*

Ces 2 oraux compteront dans la moyenne.

Le professeur d'Arts plastiques.

Signature d'un responsable légal et de l'élève :